

COMMUNE DE VARS

Département des Hautes-Alpes

**ENQUÊTE RELATIVE AU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN TELE-MIXTE
EN REMPLACEMENT DE LA TELECABINE
DE CHABRIERES**

**SYNTHESE DES
OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Commissaire-enquêteur :
M. Claude MIQUÉROL – 2 impasse de l'Observatoire - 05200 - EMBRUN
Tél : 06 16 67 12 53
Mel : miquerol@neuf.fr

Ouverture de l'enquête publique en mairie
du lundi 27 mai, 10 heures, au vendredi 28 juin 2019, 16 heures.

OBJET DE L'ENQUÊTE

La commune de Vars est une commune de haute montagne.

Vers la fin des années 1950, la commune crée une station de ski. Le télésiège « Crévoux 1 », construit en 1964, est la plus ancienne remontée mécanique encore en activité.

La télécabine de Chabrières est construite en 1986.

De plus en plus de pannes génèrent des arrêts d'exploitation.
Une grande visite de révision est prévue en 2019.

La mise en conformité nécessite un investissement de 1,5 à 2 millions d'euros.

La SEM SEDEV, après l'étude de 4 variantes, choisit de remplacer la télécabine par une remontée mécanique débrayable d'un débit de l'ordre de 2 643 pers/h composée de sièges à 6 places et de cabines de 10 places.

L'enquête publique comporte deux objectifs intimement liés :

- **une demande d'autorisation d'exécution de travaux** comprenant :
 - la démolition de de la télécabine de Chabrières, du télésiège des Claux et les télésisges des Claux, de l'ESF et du Jardin d'enfants
 - la construction d'un télésiège-cabines débrayable et d'un tapis neige couvert de 160m.

- **une demande d'autorisation de défrichage** pour le layon lié à l'emplacement de la nouvelle gare aval.

SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES OBSERVATIONS

Une personne est venue consulter le dossier en dehors des permanences.

Un représentant du personnel de la SEM SEDEV m'a livré les appréciations du personnel.

Le registre d'enquête relatif à l'enquête publique comporte deux observations consignées.

J'ai recueilli trois observations orales émises par des résidents rencontrés lors de mes déplacements dans les hameaux de Vars.

Aucun courrier ne m'a été transmis par l'intermédiaire de la boîte aux lettres électronique cmiquerol.commissaire-enqueteur@laposte.net.

La Mairie n'a reçu aucun courrier. Aucune observation n'a été postée sur le site de la Mairie où le dossier pouvait être consulté.

Au total, 6 observations ont été recueillies.

Les observations se trouvent dans l'annexe n°1, en fin de rapport.

SYNTHESE QUALITATIVE DES OBSERVATIONS

Les expressions recueillies ne font pas de distinction entre la demande d'autorisation d'exécution de travaux et la demande d'autorisation de défrichement. Elles traitent globalement de la mise en place d'un nouveau téléporteur en remplacement de la télécabine de Chabrières.

Les observations faites à propos du remplacement de la télécabine de Chabrières traitent :

- du rôle primordial de la télécabine, élément central permettant l'accès aux différents secteurs du domaine skiable ;
- de l'accès de plain-pied à la gare aval qui améliore fondamentalement la facilité d'accès pour les très jeunes enfants ;
- de la mixité des véhicules qui facilitera un accès « skis aux pieds » plus rapide pour les « fous du SKI » ;
- de l'amélioration du confort pour le public qui pourra choisir le type de véhicule (cabine ou siège) adapté à ses besoins ;
- de l'amélioration des conditions d'exploitation pour le personnel ;
- de la suppression des pannes trop fréquentes de ces derniers temps ;
- de la possibilité de faire baisser les coûts d'exploitation ;
- de l'augmentation du débit pour les skieurs débutants sur le front de neige ;
- de l'espérance d'un renouveau des remontées mécaniques de Vars.

MES DEMANDES

Le débit effectif de la télécabine de Chabrières :

Le dossier indique un débit théorique de 2 000 pers/heure pour la télécabine de Chabrières.

Quel est le débit effectif réalisé par cette télécabine lors du fonctionnement de l'hiver 2018-2019 ; quel est aussi le nombre de jours d'arrêt lié à des problèmes techniques ?

Le maintien en état de la télécabine de Chabrières :

Lors de son entretien courant, la télécabine est maintenue dans son meilleur état de fonctionnement.

La procédure de grande visite apporte-t-elle des contraintes supplémentaires ?

Le plan de financement prévisionnel du projet :

Le dossier évoque des valeurs comparatives entre les quatre hypothèses de remplacement et l'aide de collectivités territoriales. Je souhaiterais connaître le plan de financement prévisionnel de l'hypothèse retenue.

Les commodités pour le personnel

Aucun plan des locaux d'exploitation ne mentionne la présence de toilettes pour le personnel ni d'éléments de confort comme l'évier. Qu'en est-il précisément ?

Les mesures compensatoires :

Le dossier indique, page 366 de l'étude d'impact, que « Etant données les mesures d'évitement et de réduction mise en œuvre ..., les effets restants ne nécessitent pas la mise en œuvre de mesures compensatoires. ».

La Préfète des Hautes Alpes, par courrier du 17/04/2019, précise que « tout défrichement impose une ou plusieurs compensations », « la surface théorique de compensation ... sera de 1,5 x à 0,4808 ha, soit 0,7212 ha. ».

Dans son mémoire en réponse aux remarques de la DDT, la SEM SEDEV affirme avoir validé le devis proposé par l'ONF, correspondant à la valeur de la compensation.

L'ONF, en date du 11 juin 2019, émet un avis favorable sous réserve de la « prise en compte de l'effet cumulatif des impacts des différents défrichements sollicités dans le cadre de l'aménagement du domaine skiable de Vars pour la définition des mesures compensatoires. »

Quelles sont les mesures compensatoires qui seront mises en œuvre ?

Fait à Embrun, le 3 juillet 2019
Le Commissaire Enquêteur



Claude MIQUÉROL

ANNEXE n°1 : RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Observations consignées sur le registre d'enquête :

Observations de Monsieur JOUSSELME Fabien – Directeur de l'Ecole de Ski Français de Vars

- suppression de deux téléskis pour un tapis roulant, cela est positif avec un débit plus important et un temps d'attente réduit pour nos clients.
- remplacement de la télécabine par un télémixte, nous n'avons plus l'escalier de montée avec des enfants de 4/5 ans, embarquement direct au sol.
- les clients peuvent s'asseoir,
- nous avons eu trop de pannes ces derniers temps avec un outil important pour notre clientèle d'enfants.

Observations de Monsieur BAGARRY G. – Vars les Claux

Concernant le projet. Bravo !

Nous n'aurons plus à monter des escaliers pour atteindre notre télécabine,

- La mixité œuf/siège est une bonne chose, permettant des accès plus rapides et plus faciles. Le fait de ne pas avoir à déchausser est une chose appréciable (surtout pour les fous du SKI).

- La modernité de l'installation fera aussi baisser les coûts d'exploitation sans doute (c'est une bonne chose).

- On a hâte de l'utiliser.

- C'est une bonne chose qui devrait être le début d'un renouveau des remontées de Vars.

Bons travaux

Observations recueillies oralement :

Rencontre avec un représentant du personnel :

Le 11 juin 2019, je m'entretiens avec Monsieur GARNIER Christophe sur le remplacement de la télécabine :

Le personnel voit « d'un très bon œil » ce remplacement car « on arrive au bout du bout ». Les conditions de travail dans les gares sont très mauvaises et posent des problèmes de sécurité (exiguïté des espaces avec des éléments en mouvement, fuites d'eau, locaux inchauffables, postes de travail non fonctionnels, problèmes de manutention avec les escaliers, ...)

Le nouvel appareil apportera un débit supérieur. Il sera moins sensible à la prise au vent avec des pylônes de moindre hauteur.

Lors des rencontres avec l'employeur nous avons insisté pour qu'un local technique soit réservé au rez de chaussée de la gare amont. Nous avons demandé un espace confortable équipé du nécessaire pour les besoins du personnel du secteur de la gare amont.

Le démontage d'un télésiège et de 3 téléskis supprimera 6 postes de travail. Il n'y aura pas d'influence sur la réembauche des saisonniers car 6 agents partiront à la retraite.

Observations reçues par courrier et/ou par message électronique :

Aucun courrier n'a été transmis.